

Commission de la Santé et de
l'Égalité des chances

du

MERCREDI 4 OCTOBRE 2023

Matin

Commissie voor Gezondheid en
Gelijke Kansen

van

WOENSDAG 4 OKTOBER 2023

Voormiddag

La réunion publique de commission est ouverte à 10 h 03 et présidée par M. Roberto D'Amico.
De openbare commissievergadering wordt geopend om 10.03 uur en voorgezeten door de heer Roberto D'Amico.

Les textes figurant en italique dans le Compte rendu intégral n'ont pas été prononcés et sont la reproduction exacte des textes déposés par les auteurs.

De teksten die in cursief zijn opgenomen in het Integraal Verslag werden niet uitgesproken en steunen uitsluitend op de tekst die de spreker heeft ingediend.

01 **Vraag van Kathleen Depoorter aan Marie-Colline Leroy (Gendergelijkheid, Gelijke Kansen en Diversiteit) over "Het Instituut voor de gelijkheid van vrouwen en mannen (IGVM)" (55038268C)**

01 **Question de Kathleen Depoorter à Marie-Colline Leroy (Égalité des genres, Égalité des chances et Diversité) sur "L'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEFH)" (55038268C)**

01.01 **Kathleen Depoorter (N-VA):** Mevrouw de staatssecretaris, het Instituut voor de gelijkheid van vrouwen en mannen (IVGM) heeft, nadat het tweemaal ongelijk had gekregen, cassatieberoep in de zaak-Van Mieghem-Auwaerts aangetekend en ondersteunt die stap dus financieel. Dat is opvallend. Een cassatieprocedure handelt immers niet over de grond van de zaak, maar heeft tot doel fouten in een procedure aan te kaarten. Het is tot op vandaag niet geheel duidelijk op basis van welk kader in het IVGM die stap wordt gezet alsook wie in de organisatie daarvoor de effectieve beslissingsbevoegdheid heeft.

Er is hier sprake van een cruciaal maatschappelijk belang en het gebrek aan transparantie in de werking van het instituut doet vragen rijzen. Ik verwijs meteen naar het advies van de Commissie voor de toegang tot bestuursdocumenten (CTB), dat ik daaromtrent heb gekregen. Het is heel moeilijk transparantie te verkrijgen over de werking van het IGVM en over de financiering van de rechtszaken. Ik heb u daarover ook een schriftelijke vraag gesteld. In uw antwoord op die vraag hebt u vakkundig verwezen naar de bevoegdheid van het IVGM ter zake.

Omwille van de transparantie – die zowel uw fractie als de mijne hoog in het vaandel draagt – heb ik de volgende vragen. Hoeveel bedragen de gerechtelijke kosten van de lopende processen waarbij het IVGM tot op vandaag betrokken is?

Wat is de totale kostprijs van de concrete procedure in de zaak-Van Mieghem-Auwaerts?

Op hoeveel worden de kosten van de nu gezette stap van cassatieberoep geraamd?

Wie beslist bij het IVGM of al dan niet bijkomende stappen worden gezet? Wie heeft de effectieve beslissingsbevoegdheid om naar het Hof van Cassatie te stappen?

Graag kreeg ik ook het verslag van de beslissingsboom en de rapportering aan de raad van bestuur van u.

Werd de beslissing om in cassatie te gaan vooraf aan de raad van bestuur voorgelegd of nam de raad van bestuur enkel kennis van de door de directie genomen beslissing?

Wat is het standpunt van de raad van bestuur over het proces en de stap om naar cassatie te gaan?

Kunt u mij, gelet op het advies van de Commissie voor de toegang tot bestuursdocumenten, de nodige transparantie bieden?

01.02 Staatssecretaris **Marie-Colline Leroy**: Mevrouw Depoorter, ik heb uw schriftelijke vraag van 14 april over de gerechtskosten van de procedures van het IGVM beantwoord. Als toeziende staatssecretaris van die onafhankelijke instelling kan ik geen invloed uitoefenen op de besluitvorming betreffende de uitvoering van de opdracht als *equality body*. Mijn collega bevoegd voor begroting en ikzelf zijn in de raad van bestuur vertegenwoordigd via een regeringscommissaris van begroting en een regeringscommissaris van gendergelijkheid. Zij waken er in algemene lijnen over dat het instituut zijn wettelijke opdracht zo efficiënt en effectief mogelijk realiseert en daarbij alle wetten en regels naleeft.

De totale advocatenkosten voor juridische bijstand aan slachtoffers van discriminatie maakten de voorbije vijf jaar ongeveer 3,6 % van het totale budget van het instituut uit. Het advies van de CTB betreft de zaak-Bart De Pauw. Sinds 2021 is de discussie aanhangig bij de Raad van State. U begrijpt dat het in het licht daarvan niet aangewezen is dat het instituut commentaar geeft op een lopende procedure of dat ik dat doe. Het spreekt voor zich dat het instituut het oordeel van de Raad van State in de kwestie zal naleven.

01.03 **Kathleen Depoorter** (N-VA): Mevrouw de staatssecretaris, het blijft mij verwonderen hoe Ecolo-Groen de eigen principes telkens opnieuw opzijzet.

U argumenteert hier opnieuw haarfijn dat u mij, ondanks dat een regeringscommissaris voor u zitting heeft in de raad van bestuur van het IGVM, niet kunt zeggen hoeveel geld u zult besteden aan een juridische zaak tussen twee personen, terwijl het instituut dan nog procedurefouten zoekt in een zaak die het al twee keer verloren heeft!

Daarnaast wijst u erop dat het advies van de CTB een andere zaak betreft. Mevrouw de staatssecretaris, het advies van de CTB geeft aan dat er aan een parlements lid transparantie over de juridische kosten die het IGVM maakt, moet worden gegeven.

Ik vraag het aan u, aan de raad van bestuur van het IGVM en aan het directiecomité van dat instituut, maar nergens kan ik transparantie krijgen over kosten op de kap van de belastingbetaler.

Mevrouw de staatssecretaris, hoe kunt u dat nog verklaren? Uw fractie heeft zelf een wetsvoorstel ingediend om de adviezen van de commissie bindend te maken, maar u past die regel niet toe. U hebt een sleutel in handen om transparantie te geven, maar u doet het niet. U bent dan ook alle geloofwaardigheid verloren.

Het incident is gesloten.

L'incident est clos.

02 **Samengevoegde vragen van**

- Steven Creyelman aan Marie-Colline Leroy (Gendergelijkheid, Gelijke Kansen en Diversiteit) over "De uitbreiding van de zogenaamde quotawet" (55038534C)
- Sophie Rohonyi aan Marie-Colline Leroy (Gendergelijkheid, Gelijke Kansen en Diversiteit) over "De samenstelling van de directiecomités van de BEL 20-bedrijven" (55038590C)
- Patrick Prévot aan Marie-Colline Leroy (Gendergelijkheid, Gelijke Kansen en Diversiteit) over "De uitbreiding van de 'quotawet' van 28 juli 2011" (55039146C)
- Els Van Hoof aan Marie-Colline Leroy (Gendergelijkheid, Gelijke Kansen en Diversiteit) over "De quotawet" (55039167C)
- Cécile Cornet aan Marie-Colline Leroy (Gendergelijkheid, Gelijke Kansen en Diversiteit) over "De uitbreiding van de quota in de directiecomités" (55039207C)

02 **Questions jointes de**

- Steven Creyelman à Marie-Colline Leroy (Égalité des genres, Égalité des chances et Diversité) sur "L'extension de la loi sur les quotas" (55038534C)
- Sophie Rohonyi à Marie-Colline Leroy (Égalité des genres, Égalité des chances et Diversité) sur "La composition des comités de direction des entreprises du BEL 20" (55038590C)
- Patrick Prévot à Marie-Colline Leroy (Égalité des genres, Égalité des chances et Diversité) sur "L'élargissement de la loi "quota" du 28 juillet 2011" (55039146C)
- Els Van Hoof à Marie-Colline Leroy (Égalité des genres, Égalité des chances et Diversité) sur "La loi sur les quotas" (55039167C)
- Cécile Cornet à Marie-Colline Leroy (Égalité des genres, Égalité des chances et Diversité) sur "L'extension des quotas dans les comités directeurs" (55039207C)

02.01 **Steven Creyelman** (VB): Mevrouw de staatssecretaris, een tijdje geleden konden we in de media lezen dat u plant om de quotaregeling voor de raden van bestuur van beursgenoteerde bedrijven uit te breiden tot de directiecomités. Daarbij zou minstens een derde van het directiecomité van die bedrijven uit vrouwen moeten bestaan. U meldde toen ook dat u een aanscherping van de quotaregeling voor de raden van bestuur zou bepleiten. U zult het niet vreemd vinden dat ik daarover een aantal vragen heb.

Wanneer plant u de uitbreiding van de quotawet? Welke quota hebt u eigenlijk voor ogen? Klopt de berichtgeving dat het zou gaan om respectievelijk minimaal een derde en 40 %, wat de raden van bestuur en de directiecomités betreft?

Zult u pleiten voor een overgangperiode? Zult u een onderscheid blijven maken tussen kleine, middelgrote en heel grote bedrijven enerzijds en overheidsbedrijven anderzijds? Hoelang zou die overgangperiode duren? Dat lijkt me een logische vraag.

Behoudt u de bestaande sancties of plant u een aanpassing daarvan?

We konden ook lezen dat u de uitbreiding als een tijdelijke maatregel ziet. Ik vroeg mij af aan welke voorwaarden voldaan moet worden opdat er sprake zou kunnen zijn van een afschaffing? Met andere woorden, wanneer beschouwt u het glazen plafond als doorbroken? Wat houdt de afschaffing precies in? Gaat het om een volledige afschaffing van de quota of wordt de uitbreiding afgeschaft? Overweegt u desgevallend ook het afschaffen van de quota voor de raden van bestuur?

Hoe schat u het risico in dat de bereikte resultaten tenietgedaan zouden worden wanneer de quotavorzieningen volledig zouden worden afgeschaft en dus verdwijnen?

02.02 **Sophie Rohonyi** (DéFI): Madame la secrétaire d'État, vous avez effectivement débuté cette année avec une très bonne nouvelle, à savoir votre volonté ainsi que celle du ministre de l'Emploi d'augmenter les quotas de femmes dans les comités de direction des entreprises du BEL20. En effet, si des quotas existent déjà pour les conseils d'administration des sociétés cotées en bourse, à raison d'un tiers de femmes au moins, cela ne s'applique pas encore aux comités de direction.

Actuellement, seuls 16,7 % des sièges de direction sont occupés par des femmes en Belgique, contre 19 % pour la moyenne européenne. Par ailleurs, la directive européenne relative à un meilleur équilibre

entre les femmes et les hommes parmi les administrateurs des sociétés cotées prévoit que toutes les grandes entreprises européennes cotées en bourse devront prendre des mesures pour augmenter la présence des femmes dans leurs conseils d'administration. Cette mesure doit être mise en œuvre d'ici à juillet 2026.

Madame la secrétaire d'État, vous avez annoncé présenter bientôt un projet visant à renforcer la place des femmes dans les comités exécutifs des entreprises du BEL20, mais aussi à faire passer de 33 à 40 % la proportion de femmes dans les conseils d'administration. Où en est ce texte aujourd'hui? Les discussions avec le ministre de l'Emploi sont-elles toujours en cours? D'autres acteurs économiques ont-ils été concertés? Quel est votre calendrier de travail et quand peut-on espérer en débattre au Parlement?

Vous visez en premier les entreprises du BEL20, car elles représentent les plus grosses entreprises. Quel est votre échéancier pour atteindre, à terme, tous les comités de direction des entreprises belges?

Quant aux sanctions prévues en cas de non-respect de ces quotas, vous avez annoncé qu'il n'est pas exclu que de nouvelles sanctions soient introduites dans la loi. Pourriez-vous nous en dire davantage? Des discussions ont-elles été initiées à cet égard avec les ministres compétents?

02.03 Patrick Prévot (PS): Madame la secrétaire d'État, la loi 28 juillet 2011 impose une présence d'au moins un tiers de femmes au sein des conseils d'administration des entreprises publiques autonomes, de la Loterie Nationale et des entreprises privées cotées en bourse.

Cette loi "quotas" portée avec force par mon groupe et adoptée en 2011 – avec beaucoup de difficultés, reconnaissons-le – a clairement montré ses effets bénéfiques depuis lors puisque le nombre de femmes dans les conseils d'administration des entreprises soumises à cette obligation a fortement évolué, passant de 8,2 % à 34,1 % selon l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes.

Pour nous, c'est une certitude, il faut aller plus loin en augmentant le quota dans ces conseils d'administration mais également en poursuivant cet élan au niveau des comités de direction, où l'équilibre de genre est encore fort précaire. C'est en ce sens qu'en mars 2022, nous avons déposé une proposition de résolution que nous espérons pouvoir étudier en commission.

Madame la secrétaire d'État, une nouvelle évaluation de la législation est-elle prévue par l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes?

Tout comme le ministre Dermagne, vous vous êtes déclarée favorable à l'extension de la loi "quotas" aux comités de direction. Pouvez-vous dès lors soutenir les demandes formulées dans notre texte, à savoir notamment l'augmentation à 40 % du quota de femmes dans les conseils d'administration et la mise en place de quotas dans les comités de direction? Des discussions ont-elles eu lieu au sein du gouvernement à ce sujet? Où en est-on dans les discussions au niveau européen dans ce cadre?

02.04 Cécile Cornet (Ecolo-Groen): Madame la secrétaire d'État, la loi sur les quotas de 2011 a permis aux femmes d'être davantage présentes dans les CA des grandes entreprises.

En Belgique, depuis le 28 juillet 2011, une loi impose aux conseils d'administration (CA) des entreprises cotées en bourse et aux entreprises publiques le respect d'un quota de 33 % minimum de sièges accordés "au genre sous-représenté". Une loi quota qui a porté ses fruits au cours des dernières années : nous évaluerons d'ailleurs cette mesure prochainement au Parlement.

Toutefois, le pouvoir de décision ne se situe pas seulement dans les CA, mais aussi dans les comités de direction, où sont encore largement sous-représentées les femmes (elles sont seulement 17 %!). Vous avez récemment annoncé travailler sur un texte visant à renforcer cette loi quotas en l'étendant aux comités de direction.

L'idée est également de retranscrire la directive européenne qui stipule que tous les États membres de l'Union européenne doivent introduire un quota de femmes de 33 % dans les comités de direction et de 40 % dans les conseils d'administration d'ici la fin de l'année 2026.

Madame la secrétaire d'État,

Quels sont les objectifs que vous poursuivez à ce sujet?

Pouvez-vous nous en dire davantage quant au texte que vous entendez porter au Gouvernement? Portera-t-il aussi sur la transparence des membres des comités exécutifs? Comment seront contrôlées les informations?

Avez-vous un calendrier à nous communiquer?

02.05 Marie-Colline Leroy, secrétaire d'État: Monsieur le président, chers collègues, je vous remercie pour vos questions qui me permettent d'évoquer à nouveau ce dossier qui, vous l'aurez compris, me tient très fort à cœur. Effectivement, je le rappelle, notre gouvernement s'est engagé à faire reculer les discriminations et à atteindre un taux d'emploi de 80 % à l'horizon 2030. Cela passe notamment par la mobilisation de forces vives que sont les femmes en entreprise.

Nous avons estimé que, pour y arriver, il était nécessaire d'adopter une approche globale incluant également la promotion de l'équilibre entre les femmes et les hommes dans la prise de décisions au sein des sociétés et à tous les niveaux. Garantir l'égalité sur le lieu de travail est une condition préalable et essentielle à l'autonomie, à l'émancipation des femmes et à leur accession à des postes stratégiques décisionnels. Il importe que les sociétés et les entreprises encouragent, soutiennent et développent les compétences des femmes à tous les niveaux et tout au long de leur carrière. C'est ce qui m'a motivée à revoir cette loi relative aux quotas.

De quotawet van 2011 voert voor alle leden van de raad van bestuur een quotum in van ten minste een derde van de leden van het minder vertegenwoordigde geslacht. Uit de analyses van het Instituut voor de gelijkheid van vrouwen en mannen is gebleken dat de quotawet een duidelijke, positieve impact heeft gehad. Het aantal vrouwen in de raden van bestuur is verviervoudigd. In 2023 werd zelfs een percentage van 40 % bereikt voor de raden van bestuur van de BEL20-bedrijven, volgens de studie van JUMP.

J'imagine que vous en avez entendu parler.

Dans les comités de direction qui ne sont pas couverts par la loi sur les quotas, la situation est complètement différente et la représentation des femmes reste à un niveau très bas: 14,5 % en 2017 contre 14,8 % en 2020. Afin de garantir que les femmes qualifiées se voient offrir des possibilités égales à celles des hommes d'occuper des postes décisionnels, d'administration et de gestion - tant dans les conseils d'administration que dans les comités de direction interne et externe -, des actions positives sont donc absolument indispensables. L'Union européenne l'a, du reste, bien compris puisqu'elle a adopté la directive *Woman on Boards*. Celle-ci vise à garantir la parité homme-femme dans les conseils d'administration des grandes entreprises cotées en Bourse. Le principal objectif est que, tant dans les entreprises publiques que dans les entreprises privées, au moins 40 % des fonctions d'administrateur non exécutif ou 33 % des postes exécutifs soient occupés par des personnes du sexe sous-représenté - le plus souvent des femmes -, à condition que les candidats soient également qualifiés. La directive vise à briser le plafond de verre qui empêche les femmes d'accéder aux postes de direction. Si la proportion de femmes remplissant ces fonctions atteint ou dépasse l'objectif fixé, cela pourrait être considéré comme un signe que le plafond de verre a enfin été brisé et qu'une intervention réglementaire n'est donc plus nécessaire.

De richtlijn moet de komende twee jaar in ons Belgisch recht worden geïmplementeerd. Ik zie de omzetting van die richtlijn als een opportuniteit om een stap verder te gaan. In dat verband zijn de analyse en uitvoeringswerkzaamheden met de collega's van de federale regering begonnen.

L'objectif est donc clair. Quant à la manière d'y arriver, il est certain qu'il y a encore plusieurs chemins possibles et qu'il faudra choisir celui qui est le plus efficace, qui parvient à un consensus au sein du gouvernement, pour que nous puissions avancer et répondre à l'objectif que vous avez cité, madame Rohonyi, de l'implémentation de la directive en janvier 2025.

Monsieur Prévot, comme vous l'avez dit, nous avons déjà pu discuter entre collègues. Mon collègue, M. Dermagne, a effectivement dit qu'il avait une position proche de la mienne et je pense qu'il l'a rappelé hier en commission des Affaires sociales, commission que je suis évidemment toujours avec beaucoup d'intérêt.

À ce stade, il est prématuré de vous donner des détails. J'ai une proposition qui est sur la table. Je vous demande un peu de temps mais je m'engage vivement - vous savez que, pour moi, c'est important - à venir vous la présenter le plus rapidement possible, dès que je pourrai répondre aux questions plus détaillées que vous avez posées, c'est-à-dire lorsqu'elle fera l'objet d'un accord au sein du gouvernement.

Ik wil ertoe bijdragen dat de aanwezigheid van vrouwen in leidinggevende functies in de politieke en economische wereld normaal wordt, zodat quota op een dag niet meer nodig zijn.

02.06 Steven Creyelman (VB): Mevrouw de staatssecretaris, over de zin of onzin van quota kunnen we lang discussiëren. Daar is trouwens al heel lang over gediscussieerd. Ik denk persoonlijk dat we het daarover niet echt eens zullen geraken.

Uw argumentatie om het succes van quota aan te tonen, is ook nogal bijzonder, als u het mij vraagt. U zegt dat de quotawet een succes is, omdat sinds de invoering ervan het aantal vrouwen in raden van bestuur en directiecomités is gestegen. In het Engels zegt men *no shit, Sherlock*. U hebt het wettelijk verplicht, dus het omgekeerde, namelijk dat iedereen bereid is de wet te overtreden, zou ons moeten verbazen.

Ik blijf erbij dat vrouwen zelf hun keuzes kunnen maken en zelf kunnen beslissen welke richting ze uitgaan. Ze hebben heus wel de capaciteiten om te bereiken wat ze willen. Ik moet trouwens nog de eerste man tegenkomen die een vrouw kan tegenhouden op dat vlak, maar dat volledig terzijde. Ik vind het eigenlijk denigrerend en zelfs wat betuttelend dat wij in de politiek van mening zijn dat vrouwen onze hulp nodig hebben, dat vrouwen quota nodig hebben om hun carrière uit te stippelen. Ik mag er toch van uitgaan, mevrouw de staatssecretaris, dat u hier zit omwille van uw capaciteiten en dat uw partij u niet enkel op die plaats heeft gezet omdat u als vrouw op de lijst wilde gaan staan.

Daarenboven vraag ik mij ook af – terugdenkend aan een begrip dat we een tijdje geleden in de wet hebben ingeschreven – of mensen in sociale transitie – kort door de bocht gezegd bedoel ik daarmee mannen die zeggen dat zij vrouw zijn – ook meetellen voor de quota. Dat is een oprechte vraag die ik mij stel en dat is een gevolg van de zaken die we in de wet hebben opgenomen. Denk daar nog eens over na

Ik zit ook vol ongeduld te wachten op quota voor sectoren zoals de loodgieterij, de bouw, de infanterie van het leger, de houthaksector, het vrachtwagenvervoer, de vuilnisophaaldiensten en niet het minst de metaalbewerking, of gelden de quota alleen voor beroepen met een high profile? De vraag stellen, is ze eigenlijk beantwoorden.

02.07 Sophie Rohonyi (DÉFI): Madame la secrétaire d'État, je vous remercie pour vos réponses encourageantes. J'entends que des pourparlers sont en cours au sein du gouvernement. Votre argumentaire sur le bien-fondé de la mesure est parfait et je ne doute pas de votre capacité de persuasion auprès de vos collègues.

Pour vous encourager, je voudrais vous communiquer deux messages qui me semblent importants à transmettre à vos collègues. D'abord, je pense que les sanctions ne sont pas nécessairement le meilleur moyen d'y parvenir, en particulier quand on parle des entreprises du BEL20. Je ne pense pas qu'une petite amende pourra pousser ces entreprises à adopter de bons comportements. Au contraire, on pourrait s'inspirer de ce qui a été fait notamment par la France, qui a opté pour des actions positives, à savoir le fait de rendre accessibles les chiffres de la mixité pour les entreprises. Cela permettrait de favoriser leur attractivité au niveau du marché du travail et de pouvoir exercer un contrôle social.

Ensuite, il faut certes des sanctions mais elles doivent être intelligentes. À l'instar de l'Italie, de la France ou de la Commission européenne, on pourrait priver de marchés publics et d'aides d'État les entreprises qui ne respectent pas les quotas. Ce serait beaucoup plus contraignant.

S'agissant de nos ambitions sur le sujet, pourquoi se cantonner aux entreprises du BEL20? Il faut pouvoir viser toutes les grandes entreprises car les employés d'une grande entreprise connaissent davantage les membres du comité de direction que les membres du conseil d'administration. L'impact en matière d'égalité sera donc beaucoup plus important dès le moment où il y aura plus de femmes au

sein des comités de direction.

Enfin, si on souhaite atteindre cet objectif, il faut aussi réfléchir à d'autres mesures qui viseront à soutenir les femmes qui ont l'ambition d'intégrer ces comités de direction mais qui n'en ont pas la possibilité, en particulier à cause de leurs difficultés à opérer un équilibre entre leur vie privée et leur vie professionnelle. Vous parlez d'équilibre entre les femmes et les hommes dans les comités de direction et pour y parvenir, il faut aider les femmes à opérer un juste équilibre entre leur vie privée et leur vie professionnelle. Il faut pouvoir travailler dans le même temps sur des mesures telles que les congés de maternité ou les congés de conciliation pour parvenir à cet objectif important.

02.08 Patrick Prévot (PS): Monsieur le président, madame la secrétaire d'État, merci pour vos réponses. Pour revenir très brièvement sur une des répliques que je viens d'entendre – et ce n'était pas celle de Mme Rohonyi – les femmes n'ont évidemment pas besoin d'hommes pour accéder aux postes à responsabilités, mais elles n'ont pas besoin non plus que les hommes organisent les choses de manière à les défavoriser pour l'accès à ces postes.

Madame la secrétaire d'État, j'entends que vous avez déjà pu discuter de ce sujet important au sein du gouvernement, singulièrement avec Pierre-Yves Dermagne qui s'est exprimé, comme vous l'avez dit également, sur sa volonté de voir pousser le curseur à 40 % pour les comités de direction. Vous êtes raccord. Vous savez donc que mon parti sera à côté de vous.

Vous demandez un peu de temps. Nous vous l'octroyons évidemment avec grand plaisir, parce que nous savons aussi que vous avez la volonté d'avancer sur ce sujet. Nous sommes impatients de vous voir revenir vers nous avec votre texte pour que nous puissions encore aller un pas plus loin dans ce combat égalitaire.

02.09 Cécile Cornet (Ecolo-Groen): Monsieur le président, madame la secrétaire d'État, merci pour votre réponse ambitieuse et, surtout, pour votre vision de la place des femmes dans la société. Savoir que vous travaillez sur cette proposition est vraiment rassurant par rapport à la façon dont ce gouvernement et la façon dont vous, dans ce gouvernement, vous donnez une place aux femmes qui décident dans le monde du travail, dans le monde des entreprises.

J'entends vos engagements, je connais la valeur de ceux-ci, et je serais ravie de venir rediscuter à l'étape suivante de votre proposition. Merci pour ces ambitions. Nous savons que grâce aux quotas dans les conseils d'administration, les femmes ont eu davantage de places.

Il est temps maintenant de travailler sur les comités exécutifs. C'est extrêmement important. Des collègues l'ont souligné aussi: les femmes y sont encore extrêmement sous-représentées. Dans le BEL20, elles représentent 17 %. Elles subissent le plafond de verre de plein fouet, et d'une façon très intense, ce qui prive de nombreuses femmes d'une image positive des femmes dans les lieux de direction dans les entreprises. C'est exactement cela aussi, le plafond de verre.

Il y a donc cette question dans l'emploi, avec cette particularité que plus le revenu augmente et plus il y a des inégalités entre les hommes et femmes, ce à quoi on ne s'attendrait pas.

JUMP, qui a évidemment beaucoup travaillé sur cette question des quotas, rappelle que "la pente naturelle ne va pas vers plus d'égalité". Nous avons donc besoin des quotas. Nous avons besoin que vous avanciez sur cette proposition. Je vous remercie déjà pour les débats que nous aurons ultérieurement.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

03 Questions jointes de

- Sophie Rohonyi à Marie-Colline Leroy (Égalité des genres, Égalité des chances et Diversité) sur "L'augmentation de mariages précoces et forcés en été" (55038583C)
- Els Van Hoof à Marie-Colline Leroy (Égalité des genres, Égalité des chances et Diversité) sur "Les mariages forcés" (55039168C)

03 Samengevoegde vragen van

- Sophie Rohonyi aan Marie-Colline Leroy (Gendergelijkheid, Gelijke Kansen en Diversiteit) over "De toename van het aantal gedwongen kinderhuwelijken in de zomer" (55038583C)
- Els Van Hoof aan Marie-Colline Leroy (Gendergelijkheid, Gelijke Kansen en Diversiteit) over "De gedwongen huwelijken" (55039168C)

03.01 **Sophie Rohonyi** (DéFI): *Madame la secrétaire d'Etat, l'été est une période propice aux mariages précoces et forcés. Le directeur d'une structure qui accueille et protège les mineurs victimes de la traite des êtres humains, de trafic et de violences liées à l'honneur l'a encore récemment rappelé.*

Un constat partagé par la coordinatrice de la plateforme liégeoise sur les mariages forcés: "chaque période de vacances, c'est le rush, les projets des parents commencent à se dévoiler, les filles commencent à être préparées. On leur dit: "Tu vas avoir 18 ans, tu vas rentrer au pays et te marier""

Le problème est que nous ne disposons pas de chiffres précis permettant d'objectiver et de quantifier le phénomène, principalement en raison du peu de plaintes déposées et du fait que ces mariages passent sous nos radars.

Le travail de "statistiques" est donc actuellement réalisé par une douzaine d'associations bruxelloises qui ont décidé, il y a quelques années, de mutualiser leurs forces et leur expertise au sein d'une plateforme, "Mariage et migration", dans l'espoir de mettre en commun des statistiques.

D'où mes questions, Madame la secrétaire d'Etat :

Dans votre note de politique générale, vous avez affirmé votre volonté d'agir contre toutes formes de violence à l'égard des femmes, parmi lesquelles le mariage forcé. Quel suivi avez-vous ou comptez-vous donc apporter au constat posé par ces associations?

Maria Miguel-Sierra, directrice de l'ASBL La Voix des femmes, a déclaré qu'une étude de prévalence sur la question des mariages forcés et des violences liées à l'honneur est réclamée par les associations depuis un certain temps. Une telle étude est-elle prévue ou envisageable pour l'avenir? Dans l'affirmative, quel organisme en assurerait la réalisation et dans quel délai? Dans la négative, pourquoi?

Le directeur de la structure spécialisée qui accueille les victimes mineures déclare, quant à lui, qu'un organisme qui pourrait rassembler toutes les données collectées par les associations serait tout indiqué. Qu'en pensez-vous? Un tel organisme pourrait-il voir le jour prochainement? Dans la négative, pourquoi?

L'école resterait le lieu de prédilection pour détecter les projets de mariages forcés. Une sensibilisation sur le sujet est-elle actuellement prévue pour les enseignants? Dans la négative, une sensibilisation systématique, en dehors de celle réalisée par les associations, est-elle envisageable pour le futur à l'échelle nationale? Une concertation avec les Ministres en charge de l'enseignement est-elle en cours à ce sujet? Je vous remercie.

03.02 **Marie-Colline Leroy**, secrétaire d'État: En tant que secrétaire d'État à l'Égalité des genres, je réserve une attention particulière à la lutte contre les mariages forcés, notamment à travers la mise en œuvre du plan national d'action de lutte contre les violences basées sur le genre 2021-2025. Ce plan met l'accent sur la sensibilisation tant des victimes potentielles de mariages forcés que des professionnels et prévoit le soutien à divers projets et initiatives visant à prévenir ce problème.

Une des mesures porte sur la création d'une cellule chargée de réunir l'expertise nécessaire et de soutenir les professionnels dans des situations concrètes de violence liée à l'honneur et de mariage forcé. Cette initiative est conjointe à l'ouverture d'un centre d'expertise multidisciplinaire s'intéressant à toutes les violences basées sur le genre. Ce projet doit encore être développé par l'Institut pour l'égalité

des femmes et des hommes (IEFH).

En outre, l'année prochaine, l'IEFH commandera une étude de suivi du rapport de 2007 sur le libre choix du partenaire. L'objectif est d'identifier les évolutions possibles qui limitent la liberté des jeunes femmes et des jeunes hommes de choisir un partenaire. Il sera essentiel de mieux comprendre les difficultés telles que les sentiments d'anxiété ou de loyauté envers la famille. J'attends donc avec impatience les résultats de l'étude pour aller plus loin.

Enfin, je vous renvoie également vers mes homologues des entités fédérées qui ont pris de nombreuses initiatives pour soutenir tant les victimes que les associations de terrain.

03.03 Sophie Rohonyi (DéFI): Madame la secrétaire d'État, je vous remercie de votre réponse apportée à une thématique extrêmement préoccupante, qui concerne en effet tant le fédéral que les entités fédérées.

Je me réjouis de voir que ce centre d'expertise témoigne de la volonté d'aider les professionnels à détecter les cas de mariage forcé ou précoce. De manière générale, nous savons que dans les cas de violences à l'encontre des femmes et des filles, mieux on objective un phénomène, mieux on parviendra à le combattre.

Je me dois d'insister sur le fait que lorsqu'on parle de mariage forcé ou précoce, on pense à des pays lointains, alors qu'on ne doit pas aller aussi loin. Une grande communauté belgo-marocaine vit dans notre pays. Si l'âge légal du mariage au Maroc est de 18 ans, les juges y délivrent annuellement jusqu'à 13 000 dérogations pour des mariages de jeunes filles. Je souhaite aussi attirer votre attention sur le fait que la pauvreté et les difficultés matérielles, induites ou renforcées par les catastrophes naturelles, doivent être prises en compte. En effet, la dot est souvent perçue comme un moyen de mieux surmonter ces difficultés ou d'être protégés. Le Maroc a été frappé par ce terrible tremblement de terre. Qu'il s'agisse de catastrophes naturelles ou de désastres provoqués par le réchauffement climatique, cette grille de lecture doit pouvoir s'imposer. Et je me doute que vous y serez attentive.

Par ailleurs, j'ose espérer que vous travaillerez au sein de la Conférence interministérielle Droits des femmes au volet sensibilisation puisque cette matière concerne à la fois le fédéral et les entités fédérées. Il ne nous reste que quelques mois pour voir aboutir une série de chantiers. À mon sens, ce chantier mérite que l'on y porte toute notre attention.

Je m'inspire souvent de ce qui se fait à l'étranger. En Catalogne, un protocole de médiation a été développé qui permet aux policiers d'annuler le voyage, et donc d'annuler l'excision ou le mariage forcé puisque souvent ces pratiques sont liées, et d'opérer rapidement, parfois en une semaine, une prise de conscience auprès des parents. Ce protocole prévoit également un suivi médical et policier pour s'assurer de la sécurité des jeunes filles. Il serait intéressant, d'après moi, de se pencher sur ce protocole pour l'évaluer et voir s'il peut être transposé dans notre beau pays.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

04 Questions jointes de

- Guillaume Defossé à Marie-Colline Leroy (Égalité des genres, Égalité des chances et Diversité) sur "La cérémonie d'hommage rendue à un collaborateur nazi" (55038718C)

- Sophie Rohonyi à Marie-Colline Leroy (Égalité des genres, Égalité des chances et Diversité) sur "La cérémonie d'hommage à un collaborateur nazi" (55039172C)

04 Samengevoegde vragen van

- Guillaume Defossé aan Marie-Colline Leroy (Gendergelijkheid, Gelijke Kansen en Diversiteit) over "De herdenkingsplechtigheid voor een nazicollaborateur" (55038718C)

- Sophie Rohonyi aan Marie-Colline Leroy (Gendergelijkheid, Gelijke Kansen en Diversiteit) over "De herdenkingsplechtigheid voor een nazicollaborateur" (55039172C)

04.01 **Guillaume Defossé** (Ecolo-Groen): Madame la secrétaire d'État, c'est un sujet grave. Le 10 septembre 2023, une cérémonie pour saluer la mémoire de Cyriel Verschaeve, un collaborateur nazi, a été organisée dans la commune d'Alveringem en présence de son bourgmestre M. Gerard Liefooghe et de personnalités académiques. Cyriel Verschaeve n'est pas n'importe qui. Il a été un recruteur de jeunes catholiques flamands pour les divisions SS et il était convaincu que le nazisme pouvait être complémentaire au message de l'Eglise.

Une telle cérémonie ne participe évidemment pas à l'apaisement des mémoires et ne saurait être tolérée dans notre pays.

Madame la secrétaire d'État, êtes-vous au courant qu'une telle cérémonie a eu lieu? J'imagine que oui. Condamnez-vous cette cérémonie? Est-elle compatible avec la lutte contre l'apologie du nazisme et avec la législation sur le négationnisme et sur l'incitation à la haine? Est-il possible à l'avenir d'interdire de tels événements qui font vraiment honte à la Belgique?

04.02 **Sophie Rohonyi** (DéFI): Madame la secrétaire d'État, effectivement je voulais revenir sur cette incompréhension. La commune d'Alveringem a organisé ce 10 septembre dernier, comme l'a dit notre collègue Defossé, une cérémonie visant à saluer la mémoire de M. Verschaeve, adepte du nazisme et recruteur de jeunes catholiques flamands pour les divisions SS durant la Seconde Guerre mondiale. Le nom de M. Verschaeve s'ajoute en fait ainsi à une liste de plus en plus longue de collaborateurs nazis qui ont eu droit, dans notre pays, à des hommages officiels de nos autorités ces dernières années, et ce alors qu'ils sont des criminels de guerre.

Je pense notamment à August Borms: collaborateur qui a porté les armes contre la Belgique pendant les deux guerres, qui acclamait Hitler, et qui a été condamné et exécuté par la Belgique pour collaboration, ou encore à Staf De Clercq, chef du Vlaamsch Nationaal Verbond (VNV), parti nationaliste collaborationniste pendant la deuxième guerre mondiale, qui ont été mis à l'honneur à l'occasion des 50 ans du Parlement flamand, ou encore à la restauration récentes de tombes de collaborateurs nazis.

Tout cela fait beaucoup, même beaucoup trop, évidemment. On assiste aujourd'hui à une multiplication d'hommages à des personnes qui ont servi l'un des régimes les plus racistes et les plus meurtriers de toute l'histoire de l'humanité. Cela va totalement à contre-courant des ambitions contenues dans votre plan national contre le racisme, que l'on soutient bien évidemment tous.

D'où mes questions qui rejoignent finalement celles de mon collègue Defossé: étiez-vous au courant de cette cérémonie? La condamnez-vous aujourd'hui, même si je n'en doute pas?

Ce qui nous intéresse surtout, c'est de savoir quel suivi vous apporterez à l'organisation de cet événement qui n'est pas isolé aujourd'hui en Belgique. Comment expliquez-vous qu'une telle cérémonie puisse encore avoir lieu aujourd'hui en Belgique vu notre législation incriminant la collaboration, le négationnisme ou encore l'antisémitisme? Comptez-vous mettre en place des mesures pour veiller à ce que d'autres cérémonies de ce genre n'aient plus jamais lieu? Des plaintes ont-elles d'ailleurs déjà été déposées par des citoyens ou des associations? Des sanctions sont-elles aujourd'hui envisagées et envisageables?

04.03 **Marie-Colline Leroy**, secrétaire d'État: Merci, chers collègues, pour vos questions. Je suis évidemment au courant de l'existence de cette cérémonie dans la commune d'Alveringem en mémoire de Cyriel Verschaeve et, effectivement, je condamne fermement cette commémoration de la même manière que je condamne toute action qui met à l'honneur le parti nazi ou la participation aux légions SS.

En tant que secrétaire d'État à l'Égalité des chances, j'ai toujours manifesté ma plus grande réprobation à l'égard de l'ensemble des actes racistes et antisémites et je continuerai à le faire tant et à chaque fois que ce sera nécessaire. Notre droit réprime effectivement la négation, la minimisation, la justification ou l'approbation du génocide commis par le régime national-socialiste allemand pendant la Seconde Guerre mondiale et l'incitation à la haine pour des motifs dits raciaux.

Il ne m'appartient, cependant, pas de me substituer à la justice, ni de qualifier les faits comme tels. Par ailleurs, pour ce qui concerne d'éventuelles plaintes qui auraient été déposées, je vous invite à vous adresser à mon collègue en charge de la Justice. Je peux, toutefois, vous assurer que mon administration collabore activement avec mes collègues de la Justice et de l'Intérieur sur l'optimisation de la politique de recherche et de poursuites en matière de discrimination, de discours et de délits et crimes de haine dans le cadre des mesures fédérales du plan NAPAR.

À cet égard, des travaux d'optimisation de la politique de recherche et de poursuites en matière de discrimination, de discours et de délits de haine sont en cours via la réécriture complète de la circulaire col 13. Cette réécriture concerne, notamment, la définition des notions et des phénomènes, leur enregistrement ainsi que la lutte contre la cyberhaine.

Enfin, les autorités locales sont compétentes dans la gestion de leurs événements. Elles ont donc la charge de prendre les dispositions nécessaires pour éviter et lutter contre ce genre d'événements inacceptables.

04.04 Guillaume Defossé (Ecolo-Groen): Madame la secrétaire d'État, je vous remercie de votre réponse. Nous vous sentons aussi indignée que Mme Rohonyi et moi.

Voici quelques semaines, j'assistais à une autre cérémonie: celle qui était dédiée à la mémoire des victimes du nazisme, au Fort de Breendonk. J'y ai encore eu l'occasion d'entendre et de voir ce qu'y ont subi les personnes internées – au moins, 3 532 détenus jusqu'en 1944, dont 1 733 n'ont pas survécu à la guerre et parmi lesquels au moins 200 furent exécutés dans ce fort. Voilà ce qu'est le nazisme. Et ce fut bien plus que cela: des camps de concentration en Pologne et ailleurs!

Par conséquent, la mémoire ne peut pas être salie. On ne peut jamais célébrer celle d'un homme qui a défendu le nazisme, qui y a cru et qui a incité des jeunes à s'engager en sa faveur. Madame la secrétaire d'État, je vous invite à poursuivre le combat que vous livrez quotidiennement contre cette forme de racisme qu'est le nazisme.

Comme politiques, nous avons tous une responsabilité dans la perpétuation de cette mémoire. Au minimum, cette cérémonie honteuse constitue une grave faute politique du bourgmestre de la commune concernée qui a permis son organisation. Il faut la condamner.

Nous continuerons de nous battre contre de telles cérémonies qui salissent la mémoire des victimes.

04.05 Sophie Rohonyi (DéFI): Madame la secrétaire d'État, je vous remercie de vos mots forts et de votre condamnation de cet hommage rendu à un criminel de guerre.

Si j'ai tenu à vous interroger à ce sujet, c'est parce que, depuis quelques années, nous assistons à une véritable banalisation de la glorification de criminels nazis. C'est une insulte à la mémoire des victimes du nazisme ainsi qu'à celle des résistants. Bien évidemment, vous n'en êtes pas responsable. Ce sont les autorités locales qui ont organisé cette cérémonie. Le pouvoir judiciaire doit, quant à lui, remplir son rôle sur le plan des sanctions à prendre.

Néanmoins, je dois tirer la sonnette d'alarme à cause d'un climat ambiant. Depuis quelques années, nous entendons les propos de certains mandataires – de la N-VA, pour ne pas les nommer – qui estiment que "les collaborateurs avaient leurs raisons" ou qui participent à des meetings en présence de M. Le Pen, pour lequel les chambres à gaz étaient "un détail de l'Histoire".

Par ailleurs, mon parti DéFI a entrepris un travail pour mettre fin à ce régime honteux qui octroie, encore aujourd'hui, une pension à des Belges ayant collaboré avec le régime nazi, "pour services rendus à l'Allemagne".

Vous n'êtes pas responsable de cela mais lorsqu'on est secrétaire d'État en charge de l'Égalité des chances et qu'on porte un plan aussi ambitieux et nécessaire que le plan d'action contre le racisme, on a la responsabilité de rappeler aux autorités locales qui seraient désireuses de procéder à de telles cérémonies que la collaboration est un crime en droit belge et qu'elle ne permet en rien de justifier des

erreurs individuelles et encore moins de les récompenser.

S'il faut passer par une circulaire pour rappeler de telles évidences, n'hésitons pas à le faire!

Sur cette base, le gouvernement espagnol a considéré que les fascistes de Franco ne pouvaient en aucun cas être honorés. Pourquoi ne pas voir aujourd'hui le gouvernement belge faire de même pour ce qui concerne les collaborateurs nazis dans notre pays?

*Het incident is gesloten.
L'incident est clos.*

05 **Vraag van Kathleen Depoorter aan Marie-Colline Leroy (Gendergelijkheid, Gelijke Kansen en Diversiteit) over "Vrouwelijke chirurgen" (55038753C)**

05 **Question de Kathleen Depoorter à Marie-Colline Leroy (Égalité des genres, Égalité des chances et Diversité) sur "Les chirurgiennes" (55038753C)**

05.01 **Kathleen Depoorter (N-VA):** Mevrouw de staatssecretaris, onlangs stelden Zweedse onderzoekers vast dat er opmerkelijke verschillen in uitkomsten van chirurgische ingrepen zijn, afhankelijk van het geslacht van de uitvoerende chirurg, zo staat toch te lezen. Die vaststelling is gebaseerd op een studie van meer dan 162.000 Zweedse patiënten die gedurende een periode van 14 jaar een galblaasoperatie ondergingen. Het onderzoek toonde aan dat patiënten die werden geopereerd door vrouwelijke chirurgen, aanzienlijk minder complicaties zouden hebben na de operatie, waaronder bloedingen, perforaties en problemen met het galkanaal, en minder lang in het ziekenhuis hoefden te verblijven.

Bovendien kwam uit een vergelijkbaar Canadees onderzoek naar voren dat operaties onder leiding van vrouwelijke chirurgen over het algemeen minder complicaties met zich mee brachten, zij het met enkele variaties, afhankelijk van het medisch specialisme. Hoewel er verschillen waren in de cliëntenpopulaties die door mannelijke en vrouwelijke chirurgen werden behandeld, blijven de resultaten volgens de onderzoekers aantonen dat er significante voordelen lijken verbonden te zijn aan chirurgische ingrepen onder leiding van vrouwelijke chirurgen.

Bent u op de hoogte van de Zweedse en Canadese onderzoeken die de uitkomsten tussen mannelijke en vrouwelijke chirurgen hebben geïdentificeerd?

Wat zijn uw opvattingen over de mogelijke verklaringen voor de lagere complicatieratio's bij de operaties uitgevoerd door vrouwelijke chirurgen zoals voorgesteld door de onderzoekers, zoals een zorgvuldigere aanpak en een betere communicatie?

Welke initiatieven overweegt u om de medische gemeenschap bewust te maken van die bevindingen en om mannelijke en vrouwelijke chirurgen aan te moedigen om van elkaars aanpak te leren, met als doel de kwaliteit van de zorg te verbeteren?

In dit onderzoek wordt een duidelijk man/vrouwbeleid gehanteerd. In hoeverre acht u dat stigmatiserend?

Bent u ook op de hoogte van dergelijke onderzoeken rond, bijvoorbeeld, urgente chirurgische ingrepen? Wat was daarvan de uitkomst?

05.02 **Staatssecretaris Marie-Colline Leroy:** Mevrouw Depoorter, ik heb kennisgenomen van beide onderzoeken die een duidelijke genderdimensie blootleggen in de gezondheidszorg. In de studies bevelen de onderzoekers een diepgaand onderzoek aan naar de onderliggende oorzaken van de lagere complicatieratio's bij operaties uitgevoerd door vrouwelijke chirurgen. Het beleid inzake volksgezondheid dient met die genderdimensie rekening te houden. Gendermainstreaming is daartoe de uitgelezen beleidsstrategie. Ik ondersteun mijn federale collega's in de uitvoering van hun verplichtingen inzake gendermainstreaming.

05.03 **Kathleen Depoorter** (N-VA): Mevrouw de staatssecretaris, uw antwoord is zeer kort en maakt mij een beetje bezorgd. Als er een outcome is inzake het verschil in complicatieratio's bij patiënten, dan moeten we dat onderzoeken en bekijken hoe we hieromtrent een protocol kunnen optimaliseren.

Ik stel mij echter de vraag hoe men zou hebben gereageerd als het omgekeerd was geweest, met name indien gebleken was dat mannen een bepaalde operatie beter zouden uitvoeren. Ik ben bezorgd over de polarisering tussen mannen en vrouwen. U zegt dat gendermainstreaming moet worden meegenomen in het beleid rond volksgezondheid, maar we moeten er vooral voor zorgen dat de chirurg, of die nu man of vrouw is, optimaal wordt ingezet en dat hij of zij de patiënt optimaal kan begeleiden. We moeten naar pijnpunten zoeken, maar moeten daar niet per se een gender aan koppelen, want dat kan heel stigmatiserend zijn voor mannelijke chirurgen, die ook het beste voor hebben met de patiënten, die ook continu bijleren en studeren en die zeker deskundig zijn.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

06 **Question de Laurence Zanchetta à Marie-Colline Leroy (Égalité des genres, Égalité des chances et Diversité) sur "Les CPVS" (55038842C)**

06 **Vraag van Laurence Zanchetta aan Marie-Colline Leroy (Gendergelijkheid, Gelijke Kansen en Diversiteit) over "De ZSG's" (55038842C)**

06.01 **Laurence Zanchetta** (PS): Madame la secrétaire d'État, la lutte pour l'égalité des genres passe par une meilleure prise en charge des signalements des violences sexuelles et des victimes qui en témoignent, majoritairement des femmes. Les CPVS sont un outil efficace dans cette lutte contre les violences faites aux femmes et permettent un accueil pluridisciplinaire qui se veut local et spécialisé.

La mise en place de quatre nouveaux centres est annoncée depuis un certain temps maintenant, et c'est une initiative que nous soutenons évidemment.

Par ailleurs, nous sommes convaincus qu'il est indispensable d'assurer les moyens suffisants aux centres existants afin de garantir leur bon fonctionnement sur le long terme.

Madame la secrétaire d'État, dans une réponse au sein de cette commission en juillet dernier, vous indiquiez que des discussions sur le financement structurel des centres était en cours. Pourriez-vous partager avec nous les conclusions de ces discussions?

Une évaluation des besoins humains et financiers des CPVS existants a-t-elle pu être menée? Une augmentation des moyens est-elle nécessaire?

Dans l'évaluation faisant suite à au projet pilote relatif aux CVPS, il était recommandé d'assurer une formation continue du personnel de ces centres. Qu'en est-il aujourd'hui, notamment au regard du très jeune public qui est accueilli au sein de ces structures? Qu'en est-il aujourd'hui de la création de nouveaux centres, à proximité de cités étudiantes comment Mons et Ottignies?

Je vous remercie pour vos réponses.

06.02 **Marie-Colline Leroy**, secrétaire d'État: Madame la députée, je vous rejoins: les CPVS sont un outil essentiel pour la prise en charge des victimes de violences sexuelles.

En ce qui concerne le financement structurel de ces centres, les discussions avec les ministres compétents se poursuivent. Vous le savez, nous sommes en plein conclave. Mon but est d'assurer un financement suffisant et à long terme des CPVS. Les discussions sur le financement sont étroitement liées aux négociations de l'avant-projet de loi CPVS. Mon objectif est d'ancrer juridiquement les CPVS en réglementant leur reconnaissance, leur fonctionnement et leur financement.

Pour 2024, j'ai déjà obtenu une augmentation du budget en prenant en compte les besoins des CPVS actuels. Le personnel hospitalier sera désormais payé sur la base de dix ans d'ancienneté, ce qui

correspond mieux à la réalité de terrain.

Une étude a également été menée au sein des CPVS afin de connaître précisément leurs besoins en personnel. Si le nombre de victimes accueillies continue à augmenter à l'avenir, les besoins des centres vont augmenter. Une formation continue du personnel des CPVS est organisée deux fois par an; celle prévue au printemps 2024 aura pour thème la prise en charge des victimes mineures.

En ce qui concerne la création des nouveaux CPVS, j'ai demandé les moyens financiers nécessaires pour en ouvrir quatre nouveaux dans les parquets du Brabant wallon, d'Eupen, d'Hal-Vilvorde et de Mons. En effet, il ressort de la pratique de terrain que la zone d'intervention géographique du parquet du procureur du Roi est le moyen le plus efficace d'organiser un CPVS. Cela permettra également de couvrir l'entièreté du territoire et d'offrir une prise en charge accessible et de qualité à chaque victime. Comme nous sommes en plein conclave budgétaire, n'hésitez pas à insister auprès de vos collègues du gouvernement sur le bien-fondé du financement de ces CPVS. Cela ne pourra que nous aider davantage dans nos objectifs communs.

06.03 Laurence Zanchetta (PS): Madame la secrétaire d'État, je vous remercie. Je ne manquerai pas d'insister parce que je crois que personne ne doute de l'importance de ces centres. Je n'ai pas pu entendre toute votre réponse, mais je me réjouis déjà de ces informations concernant la prochaine formation et l'ouverture des quatre futurs centres.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

07 Question de Sophie Rohonyi à Marie-Colline Leroy (Égalité des genres, Égalité des chances et Diversité) sur "Les violences faites aux femmes dans l'industrie de la pornographie" (55039145C)

07 Vraag van Sophie Rohonyi aan Marie-Colline Leroy (Gendergelijkheid, Gelijke Kansen en Diversiteit) over "Het geweld tegen vrouwen in de porno-industrie" (55039145C)

07.01 Sophie Rohonyi (DéFI): *Monsieur le président, madame la secrétaire d'État, 90 % des contenus pornographiques contiendraient des violences physiques, verbales et/ou sexuelles: c'est ce qu'il ressort d'un rapport du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (HEC), publié le 27 septembre dernier.*

Après plus d'un an et demi de travail effectué par le HEC, le résultat est sans appel: "dans des millions de vidéos, les femmes, caricaturées des pires stéréotypes sexistes et racistes, sont humiliées, objectifiées, déshumanisées, violentées, torturées, subissant des traitements contraires à la dignité humaine et... à la loi française. En effet, ces contenus violents répondent pour certains à la définition juridique d'actes de torture et de barbarie. Les femmes sont réelles, les actes sexuels et de violences sont réels, et la souffrance est souvent parfaitement visible et en même temps érotisée."

Mais ce n'est pas tout puisque selon la même étude, le Haut Conseil recenserait également 1,3 million de vidéos pédopornographiques qui « banalisent et érotisent l'inceste et la pédocriminalité », estimerait à 1,4 million celles qui comportent des pratiques sadiques et à 1,5 million celles qui utilisent des catégories racistes.

Par ailleurs, sur les 35 vidéos signalées par le HCE sur Pharos, la plateforme gouvernementale de signalement des contenus illicites sur internet, aucun des contenus à l'illégalité flagrante n'aurait disparu.

Madame la secrétaire d'État, aviez-vous connaissance de la parution de ce rapport? Dans l'affirmative, avez-vous déjà pu prendre connaissance des constats de ce dernier? Dans la négative, qu'en pensez-vous et quel suivi comptez-vous y apporter?

Une étude similaire a-t-elle déjà été menée en Belgique? Dans l'affirmative, par quel organisme et quels en sont les résultats? Dans la négative, son lancement est-il déjà prévu et si oui, pour quand? Dans le cas contraire, quelles sont vos ambitions à cet égard?

Une plateforme de signalement de tels contenus illicites sur internet est-elle déjà disponible en Belgique ? Dans l'affirmative, disposez-vous de données quant à son efficacité?

Les experts du HCE ont émis un certain nombre de recommandations comme le retrait de toute scène portant atteinte à l'intégrité de la personne, le blocage des sites ne mettant pas en place de contrôle d'âge ou encore l'instauration d'un droit de retrait de contenus à caractère sexuel à toute personne filmée qui le sollicite. De telles mesures existent-elles déjà en Belgique? Dans la négative, est-ce envisageable pour l'avenir? Qu'en pensez-vous?

07.02 Marie-Colline Leroy, secrétaire d'État: Chers collègues, j'ai pris connaissance du rapport du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (HEC), et j'ai lu attentivement leurs recommandations. À ma connaissance, aucune recherche similaire à celle du HEC n'a été menée en Belgique à ce jour. Le droit pénal sexuel en Belgique est basé sur le consentement. Ce consentement peut être retiré à tout moment. Cela s'applique également à la diffusion du contenu à caractère sexuel. Si la diffusion a lieu sans consentement, il est question d'un délit. Les victimes à propos desquelles un contenu sexuel a été diffusé sans leur consentement peuvent s'adresser à l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes.

Le plan d'action national de lutte contre les violences basées sur le genre prévoit des mesures sur les violences en ligne. Il n'y a pas de mesures spécifiques sur les violences faites aux femmes dans l'industrie de la pornographie. C'est certainement un domaine à investiguer au vu des résultats alarmants que vous soulignez.

Je demanderai donc à l'Institut pour l'égalité des hommes et des femmes d'en tenir compte dans la création de son centre d'expertise sur les violences de genre. Je vous remercie pour votre question.

07.03 Sophie Rohonyi (DéFI): Madame la secrétaire d'État, je vous remercie. J'entends votre volonté de mandater l'Institut pour l'égalité entre les hommes et les femmes pour creuser cette problématique. Je pense qu'il faut être cohérents dans nos actes. Nous avons adopté un Code pénal sexuel ambitieux qui a enfin le mérite de clarifier la notion de consentement. On ne peut, à côté de cela, tolérer que des contrats outrepassent les lois, en particulier en ce qui concerne le consentement.

Il faut bien se rendre compte que, lorsqu'il y a des violences sexuelles dans un film, ce n'est pas une cascade, ce n'est pas quelque chose qui n'a pas eu lieu dans la réalité. C'est quelque chose qui a été commis et subi et qui reste pénalement répréhensible, quel que soit le contexte et quel que soit le contrat. Comme je l'ai dit, les contrats doivent avant tout respecter la loi.

Je vous remercie pour votre volonté et j'ose espérer que ce travail sera vraiment entamé. En effet, il me semble particulièrement crucial et complémentaire à ce qui va être mis en place par les animations EVRAS, dont on a beaucoup discuté, malheureusement, au regard des incidents qui ont eu lieu. On sait qu'aujourd'hui deux tiers des enfants de moins de 15 ans et un tiers de ceux de moins de 12 ans ont déjà été exposés volontairement ou involontairement à des images pornographiques. C'est très bien de leur expliquer le consentement, que ce n'est pas la réalité, etc., mais on doit veiller à ce qu'en amont, le viol et les violences ne soient pas à ce point banalisés dans de tels supports. Un travail doit pouvoir être mené simultanément sur les deux échelles.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

08 Question de Patrick Prévot à Marie-Colline Leroy (Égalité des genres, Égalité des chances et Diversité) sur "La lutte contre les violences sexuelles sur des campus étudiants" (55038843C)

08 Vraag van Patrick Prévot aan Marie-Colline Leroy (Gendergelijkheid, Gelijke Kansen en Diversiteit) over "De strijd tegen seksueel geweld op studentencampussen" (55038843C)

08.01 Patrick Prévot (PS): Monsieur le président, madame la secrétaire d'État, la problématique des

violences sexuelles sur les campus étudiants est malheureusement récurrente. En ce début de cette nouvelle année académique, je voulais évidemment faire le point avec vous sur la situation. J'avais déjà interrogé Mme Schlitz en février 2023 sur les actions à mener pour endiguer ce phénomène, mais également pour assurer la sécurité des jeunes femmes. Tout comme vous, je n'en doute pas, elle considérait comme importante la collaboration avec les rectorats pour discuter des outils qui pourraient être mis en place. Elle parlait aussi du lancement de "l'opération consentement" visant à sensibiliser, à informer ou à former les organisateurs et organisatrices d'événements.

Madame la secrétaire d'État, pourriez-vous nous faire un instantané de la situation sur les mesures prises pour lutter contre les violences sexuelles sur les campus étudiants? Qu'en est-il de cette fameuse opération consentement? Des discussions avec les autorités des hautes écoles et universités ont-elles été menées? Comment se déroule la collaboration entre les autorités des hautes écoles et universités et les CPVS?

08.02 Marie-Colline Leroy, secrétaire d'État: Monsieur le député, vos questions sont pertinentes et je vous remercie de me les avoir posées.

Les étudiants ont malheureusement un risque accru d'être victimes de violences sexuelles. Nous le savons, les données récoltées par les CPAS depuis 2017 illustrent bien cette situation. La moyenne d'âge des victimes est de 24 ans. Plus d'un tiers ont entre 18 et 26 ans et la proportion d'étudiants est de 47,8 %.

Au vu de ces chiffres, il est donc important de mettre l'accent sur la prévention. "L'opération consentement" a été lancée sur le territoire national dans le but de sensibiliser et d'informer sur le consentement, les violences sexuelles et les CPVS aussi bien dans le milieu festif que dans les festivals et les campus.

Dans le cadre de ce projet, des séances de sensibilisation ont été données et un accompagnement à la création de protocoles de prise en charge des victimes a été apporté. Ces actions sont destinées à des étudiants de diverses universités et hautes écoles, des membres de cercles étudiants, des scouts et collectifs de la société civile.

Le projet touche à sa fin et une première évaluation montre que le projet a porté ses fruits. Mon prédécesseur et moi-même avons eu plusieurs contacts avec des universités et hautes écoles. J'ai lancé la demande d'ouverture de nouveaux CPVS dans le Brabant wallon et à Mons en raison, entre autres, de leur forte population étudiante.

Au niveau local, des CPVS ont pris l'initiative d'organiser des rencontres ou des formations avec le monde de l'enseignement pour renforcer le lien entre les CPVS et les établissements mais également pour les informer sur le rôle d'un CPVS.

Je ne peux qu'encourager ces initiatives et les échanges en vue d'une bonne information et orientation. J'ai eu l'opportunité d'assister à ces échanges dans une association partenaire et je souhaite rappeler que ces formations sont bien organisées, de grande qualité et permettent des discussions extrêmement intéressantes entre étudiants qui se questionnent sur les notions de consentement. C'était très riche.

Chers collègues, il est important que vous sachiez que cela existe. Quand on rencontre des institutions, comme je l'ai fait hier à soir à Mons dans le cadre d'une rentrée académique, rappelez aux institutions que ces associations existent et rappelez aux cercles d'étudiants que des conventions peuvent être passées. Faites-en la publicité autant que possible lors de vos rencontres. Je ne doute pas que vous le faites déjà et je vous en remercie!

08.03 Patrick Prévot (PS): Madame la secrétaire d'État, je vous remercie d'avoir refait l'historique des mesures prises, que ce soit de manière plus structurelle ou d'initiatives personnelles ou plus locales, des CPVS. Comme vous l'avez dit dans votre réponse, depuis 2017 il me semble, les CPVS récoltent des données et nous constatons que les jeunes femmes courent un risque accru d'être victimes de violences sexuelles. C'est un fléau et pas uniquement sur les campus étudiants. D'année en année, en Belgique et ailleurs, des jeunes femmes sont malheureusement victimes de violences sexuelles. Il faut évidemment mettre toute son énergie pour éradiquer ce fléau.

Vous avez parlé des mesures mises en place. Nous pouvons essayer d'aller un pas plus loin parce que, malgré toute la bonne volonté émise depuis de nombreuses années, ce fléau continue à progresser. J'espère qu'un jour, on arrivera à l'éradiquer complètement. C'est peut-être mon côté utopiste qui parle.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

09 Question de Patrick Prévot à Marie-Colline Leroy (Égalité des genres, Égalité des chances et Diversité) sur "Le parcours administratif difficile des personnes transgenres" (55039012C)

09 Vraag van Patrick Prévot aan Marie-Colline Leroy (Gendergelijkheid, Gelijke Kansen en Diversiteit) over "Het moeizame administratieve traject van transgenders" (55039012C)

09.01 Patrick Prévot (PS): *Madame la secrétaire d'État, comme vous le savez, depuis 2017, il est possible en Belgique de procéder à un changement d'enregistrement de sexe à la maison communale. Des associations de défense des droits LGBTQIA+ s'inquiétaient déjà à ce moment-là des problèmes que pouvait engendrer la création d'un nouveau numéro de registre national – nouveau puisque le 9^e des 11 chiffres qui le compose se voyait changé. Mi-septembre, la presse faisait état du cas d'une personne transgenre qui, depuis ce changement d'enregistrement de sexe, n'a plus accès à toute une série de documents : contrat de bail, preuves de travail, formations professionnelles. Pourtant, le législateur prévoyait en 2017 un lien automatique entre les numéros de registre national et les administrations comme l'ONEM, l'INAMI, l'ONSS, le Forem. Pour le secteur associatif, ce lien serait loin d'être automatique.*

Madame la secrétaire d'État, cette situation est-elle un cas isolé ou le problème est-il généralisé? Quelles solutions sont envisagées pour éviter ces problèmes administratifs aux personnes ayant effectué un changement d'enregistrement de sexe auprès de la commune?

09.02 Marie-Colline Leroy, secrétaire d'État: Merci pour votre question, cher collègue. En effet, actuellement, les personnes qui modifient leur enregistrement de genre se voient attribuer un nouveau numéro de registre national. Cela s'explique par le fait que le neuvième chiffre est liée à l'enregistrement de genre ou de sexe officiel, les hommes reçoivent un chiffre impair et les femmes un chiffre pair.

Ce système cause régulièrement des problèmes administratifs puisque la modification dans toutes les bases de données n'est pas toujours automatique. Une des solutions serait de rendre le numéro de registre national neutre d'un point de vue du genre afin que chaque citoyen et chaque citoyenne puisse garder le même numéro toute sa vie. Cela améliorerait aussi la protection des données de genre, le numéro de registre national attribué à des citoyennes et des citoyens peut être aléatoire.

Le gouvernement examinait cette piste qui n'est pas budgétairement neutre, surtout si on enlève également la référence à la date de naissance. Il s'agissait là d'une demande de l'Autorité de protection des données. Je vous renvoie donc à ma collègue, la ministre de l'Intérieur, pour de plus amples informations.

09.03 Patrick Prévot (PS): Je vous remercie, madame la secrétaire d'État. Une question similaire a également été déposée auprès de votre collègue mais il est vrai que j'y voyais vraiment un problème d'égalité des chances et, très certainement, un vrai problème pour les personnes transgenres. J'espère que votre collègue aura quelque information positive à me communiquer.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

10 Questions jointes de

- Patrick Prévot à Marie-Colline Leroy (Égalité des genres, Égalité des chances et Diversité) sur "L'inquiétant phénomène des "deepnudes"" (55039078C)

- Els Van Hoof à Marie-Colline Leroy (Égalité des genres, Égalité des chances et Diversité) sur "Le phénomène des "deepnudes"" (55039203C)

10 Samengevoegde vragen van

- Patrick Prévot aan Marie-Colline Leroy (Gendergelijkheid, Gelijke Kansen en Diversiteit) over "Het onrustwekkende fenomeen van de deepnudes" (55039078C)

- Els Van Hoof aan Marie-Colline Leroy (Gendergelijkheid, Gelijke Kansen en Diversiteit) over "Het fenomeen van de deepnudes" (55039203C)

10.01 Patrick Prévot (PS): Monsieur le président, madame la secrétaire d'État, nous parlions tout à l'heure de la rentrée scolaire. Lors de cette nouvelle rentrée scolaire, une vingtaine d'adolescentes espagnoles ont été victimes de "deepnudes". Chacune d'entre elles a reçu une photo d'elle entièrement nue, avec parfois une tentative d'extorsion, dite "de sextorsion".

Ces photos n'ont jamais été prises. C'est une intelligence artificielle qui "déshabille" ces jeunes filles sur la base de photos disponibles sur les réseaux sociaux, par exemple Instagram. Nous connaissons toutes et tous aujourd'hui le contenu ultraréaliste que peut générer l'intelligence artificielle.

Ce phénomène vraiment inquiétant existe déjà en Belgique, selon Catherine Van de Heyning, substitut du procureur du Roi, également professeure à l'Université d'Anvers, qui travaille sur le "deepnude". Cette problématique comprend de nombreux volets, que ce soit la protection de la vie privée, les télécommunications à travers les applications qui permettent ces photomontages ou encore l'EVRAS. Je suis conscient que cela pourrait concerner plusieurs compétences et donc plusieurs membres du gouvernement.

En Belgique, le gouvernement a travaillé à une importante réforme du Code pénal sexuel qui intègre déjà l'interdiction d'envoyer des photos à caractère sexuel ainsi que la *sextorsion*.

Madame la secrétaire d'État, qu'en est-il de notre arsenal législatif aujourd'hui pour lutter contre les "deepnudes" générés par intelligence artificielle?

Une nouvelle directive européenne sur les violences sexuelles doit voir le jour. Pourriez-vous nous rappeler les grandes lignes de cette nouvelle directive? À la suite de la réforme de notre Code pénal sexuel, en quoi pourrait-elle apporter de nouvelles avancées par rapport à notre législation? Quelles sont les évolutions attendues par rapport aux plateformes?

Comment le phénomène de "deepnude" est-il pris en compte par cette nouvelle directive? Quand cette directive devrait-elle entrer en application?

10.02 Els Van Hoof (cd&v): Mevrouw de staatssecretaris, mijn collega verwijst naar wat er in Spanje gebeurt. Ook in Vlaanderen worden vrouwelijke BV's echter geconfronteerd met het fenomeen van deepnudes, waarbij valse naaktbeelden gemaakt worden met behulp van artificiële intelligentie. De beelden circuleren in gesloten groepen op Telegram en op internetfora zoals Reddit en worden er geruild of aangeboden tegen betaling.

Dat is echter strafbaar. De heer Prévot heeft ook al verwezen naar de hervorming van het Strafwetboek. Er werd destijds ook een voorstel ingediend door collega Matz.

Het is daarenboven heel gemakkelijk om die beelden te vervaardigen. De applicaties zijn gewoon op de markt. We moeten ons misschien afvragen of het ook niet strafbaar moet zijn om de apps te ontwikkelen, waarmee het mogelijk is om deepnudes te maken en te verspreiden. Vandaag is de niet-consensuele verspreiding van naaktbeelden immers strafbaar. Staat die problematiek op uw radar, mevrouw de staatssecretaris? Ze heeft namelijk een verwoestende impact op de slachtoffers.

Het Instituut voor de gelijkheid van vrouwen en mannen heeft in het kader van de nieuwe wetgeving ook een rol gekregen. Kan het IGVM zich burgerlijke partij stellen tegen die applicaties? Het is dringend.

Nu worden er BV's mee geconfronteerd, maar vervolgens zijn het misschien jongeren op school die ermee beginnen. Jongeren weten mogelijk niet dat het strafbaar is en kunnen daarmee meisjes of jongens gaan pesten. Er ligt dus een grote verantwoordelijkheid bij de appontwikkelaars, maar ook bij degenen die die beelden zomaar verspreiden.

10.03 Marie-Colline Leroy, secrétaire d'État: Collègues, la lutte contre la violence sexuelle numérique, y compris la production et la diffusion de "deepnudes" est un combat majeur que le gouvernement mène depuis de nombreuses années. La violence sexuelle numérique est l'un des thèmes prioritaires du plan d'action national de lutte contre les violences basées sur le genre. C'est la raison pour laquelle je fais actuellement réaliser une étude sur les "deepnudes" en Belgique, dont nous attendons les résultats en 2024. Cette enquête comprend une étude de prévalence du phénomène, une analyse du cadre juridique national et supranational du phénomène, ainsi qu'une enquête sur les applications et les fournisseurs de "deepfakes".

De Europese Unie wil met het voorstel van richtlijn ter bestrijding van geweld tegen vrouwen en huiselijk geweld de strijd tegen gendergerelateerd digitaal geweld opvoeren. Het voorstel heeft als doel definities, sancties en verjaringsperiodes voor misdrijven van gendergerelateerd digitaal geweld te harmoniseren. Daarnaast behoren ook de invoering van doeltreffende preventiemaatregelen en de bescherming en ondersteuning van slachtoffers van gendergerelateerd geweld tot de ambitie van dit voorstel.

Momenteel is de richtlijn in onderhandeling op het niveau van de Europese Unie. In het kader van het Belgisch voorzitterschap van de Raad van de Europese Unie, dat van start gaat in januari 2024, zal België streven naar een sterke en ambitieuze richtlijn die het fenomeen digitaal seksueel geweld bestrijdt, met inbegrip van AI-gegenereerde deepnudes.

Le règlement sur les services numériques, également connu sous le nom de Digital Services Act (DSA) impose des obligations de diligence pour que les plateformes traitent les contenus illégaux. Ce règlement entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Cependant, la DSA ne contient pas de définition de contenu illégal.

La proposition garantit que les États membres ont le pouvoir d'obliger les plateformes à agir contre certains types de contenus illégaux identifiés comme cyber-violence. De cette façon, la directive complètera avantageusement la législation existante.

10.04 Patrick Prévot (PS): Madame la secrétaire d'État, merci d'avoir scrupuleusement répondu à l'ensemble des questions. Il est vrai que nous parlons énormément d'intelligence artificielle. Nous avons eu, il y a deux semaines, au sein de cette commission, et en commission de l'Économie, dans laquelle je siège également, une séance consacrée à l'intelligence artificielle.

Si les plus grands défenseurs y voient énormément de vertus, notamment dans le monde économique, moi je vois également énormément de points d'attention. Nous constatons, avec le phénomène des "deepnudes", les dérives que l'intelligence artificielle peut malheureusement provoquer.

Je retiendrai une chose de vos multiples réponses. Je suis content que vous ayez pris les choses en main avec cette enquête à large spectre sur les "deepnudes" que vous avez demandée, dont les conclusions sont attendues pour 2024. Nous ne manquerons évidemment pas d'être attentifs à ces conclusions et, au-delà de l'analyse du phénomène, d'examiner comment nous pouvons légiférer pour éviter des situations dramatiques comme celles évoquées dans les questions qui vous ont été posées aujourd'hui.

10.05 Els Van Hoof (cd&v): Mevrouw de staatssecretaris, het is inderdaad belangrijk dat die studie wordt uitgevoerd om te zien hoe we op Belgisch niveau kunnen optreden. In het kader van het Belgisch voorzitterschap kunnen we dit naar voren schuiven als belangrijk item. We kunnen misschien nu al actie ondernemen. Het IGVM kan misschien contact leggen met die BV's die daarmee geconfronteerd worden. Ik zag net op mijn telefoon dat het vijf dagen geleden was dat dat fenomeen zich voordeed. Het IGVM kan in rechte optreden. Er is misschien wel een manier om duidelijk te maken en een signaal te geven, niet alleen aan de BV's, maar ook aan jongeren, dat dat strafbaar is en niet wordt aanvaard.

Het incident is gesloten.
L'incident est clos.

11 Vraag van Els Van Hoof aan Marie-Colline Leroy (Gendergelijkheid, Gelijke Kansen en Diversiteit) over "De ontwikkeling van artificiële intelligentie" (55039166C)

11 Question de Els Van Hoof à Marie-Colline Leroy (Égalité des genres, Égalité des chances et Diversité) sur "Le développement de l'intelligence artificielle" (55039166C)

11.01 Els Van Hoof (cd&v): Mevrouw de staatssecretaris, we kunnen artificiële intelligentie positief gebruiken om problematische uitspraken te identificeren en te elimineren. Daarover hebben we het vorige week gehad met Unia. Artificiële intelligentie kan echter ook worden gebruikt om de vrijheid van meningsuiting te beperken of om politieke tegenstand uit te schakelen.

Wanneer AI echokamers helpt te creëren – sociale media zijn daar de sterkste fora voor –, kan het bijdragen tot de verspreiding van extreem gedachtegoed. Dat leidt tot polarisering in onze maatschappij.

Er beweegt van alles op Europees niveau. De AI-verordening voorziet erin dat elke lidstaat tegen 2026 over een controleorgaan moet beschikken. Aangezien er ook een rol is weggelegd voor de *equality bodies*, richt ik mij tot u. Artikel 64, derde lid bepaalt dat Grondrechten moeten worden gerespecteerd en dat *equality bodies* toegang moeten krijgen tot de documentatie van AI-systemen om te kunnen nagaan of die systemen de grondrechten niet schaden. Dat vereist uiteraard heel veel expertise, financiële middelen en samenwerking met andere instanties om de knowhow rond de materie te versterken. Zullen hiervoor middelen worden uitgetrokken?

Hoe zult u ervoor zorgen dat er bij het controleorgaan ook voldoende knowhow rond mensenrechten aanwezig is of, omgekeerd, dat *equality bodies* zelf voldoende kennis in huis zullen hebben over artificiële intelligentie? Dat is een hele uitdaging. Politici zijn zich er alsmaar sterker van bewust dat ze hiermee moeten omgaan. Dat vraagt ook controle, toezicht en de mogelijkheid om in rechte op te treden.

11.02 Staatssecretaris Marie-Colline Leroy : Mevrouw Van Hoof, in het Federaal Plan Gender mainstreaming, dat door mijn voorganger is voorgesteld en waarvan de uitvoering door mijzelf wordt opgevolgd, engageren verschillende leden van de regering zich ertoe om de genderdimensie prioritair te integreren in de ontwikkeling en regulering van AI en in de nationale strategie inzake AI.

De ontwikkelingen op het gebied van AI gaan inderdaad zeer snel en AI neemt een alsmaar grotere plaats in onze samenleving in. Die ontwikkelingen bieden veel mogelijkheden, maar houden ook risico's in. We moeten er essentieel voor zorgen dat AI-systemen in overeenstemming zijn met de democratische waarden en de mensenrechten respecteren. Als staatssecretaris van Gendergelijkheid, Gelijke Kansen en Diversiteit verwijs ik hierbij specifiek naar de noodzaak om te vermijden dat AI-systemen ongelijkheden en discriminaties overnemen of versterken.

De AI-verordening, waarover momenteel nog op Europees niveau wordt onderhandeld, stelt bepalingen voor om AI-systemen te reguleren. De verordening voorziet ook in de oprichting van een nationale toezichthoudende autoriteit, die moet waken over de correcte uitvoering van de AI-verordening.

Samenwerking tussen de toekomstige toezichthoudende autoriteit en de gelijkheidsorganen alsook andere relevante regulatoren is zeer belangrijk om de mensenrechten te waarborgen. Een goede samenwerking zal ertoe bijdragen dat AI op een transparante en ethische manier wordt gebruikt, met aandacht voor de principes van gelijkheid en diversiteit.

Bovendien is het belangrijk dat die organen de relevante en adequate bevoegdheden krijgen om de uitdagingen van AI het hoofd te bieden. Er moet absoluut worden geïnvesteerd in de kennis over het ethisch gebruik van AI.

11.03 Els Van Hoof (cd&v): Mevrouw de staatssecretaris, u geeft een algemeen antwoord, omdat de verordening nog niet werd goedgekeurd en we onze positie nog moeten bepalen. Hoe dan ook hoop ik

dat we hier actief op inzetten. U laat nog niet het achterste van uw tong zien. We kunnen echt niet achterblijven en moeten onze expertise en middelen inzetten, want systemen van artificiële intelligentie kunnen onze democratie en onze grondrechten ondergraven.

Ik hoop dat u ter zake een actieve en vooruitstrevende rol zult spelen en dat ook gelijkekansenorganen zoals Unia en het Instituut voor de gelijkheid van vrouwen en mannen ten volle hun rol kunnen spelen, zodat een dam kan worden opgeworpen tegen de inbreuken op de vrijheid van meningsuiting en problematische uitspraken snel kunnen worden verwijderd.

*Het incident is gesloten.
L'incident est clos.*

12 Vraag van Els Van Hoof aan Marie-Colline Leroy (Gendergelijkheid, Gelijke Kansen en Diversiteit) over "De sensibiliseringscampagne rond de zorgcentra na seksueel geweld" (55039200C)

12 Question de Els Van Hoof à Marie-Colline Leroy (Égalité des genres, Égalité des chances et Diversité) sur "La campagne de sensibilisation concernant les centres de prise en charge des violences sexuelles" (55039200C)

12.01 Els Van Hoof (cd&v): Mevrouw de staatssecretaris, het is goed dat deze regering zoveel doet met betrekking tot de zorgcentra na seksueel geweld. Die worden overal uitgerold. Er zijn er nog voorzien in Halle-Vilvoorde, Eupen, Bergen en Waals-Brabant. Wat is de stand van zaken?

Ik ben op bezoek geweest in het zorgcentrum na seksueel geweld in Leuven, dat goed is geïnstalleerd en goed werk levert. In augustus had het al 160 slachtoffers geholpen, wat een zeer aanzienlijk aantal is. Toen ik op bezoek ging, waren er geen slachtoffers aangemeld, wat natuurlijk ook goed is.

Men vroeg zich daar echter af of er geen globale campagne kan worden opgezet. De stad Leuven heeft veel ondernomen met betrekking tot de installatie, naast het ziekenhuis. Een algemene campagne om het bestaan van die zorgcentra te verduidelijken, zodat mensen die er nood aan hebben er een beroep op kunnen doen, is echter een noodzaak.

In Brussel is dat misschien minder noodzakelijk, omdat het centrum al zeer lang bestaat in vergelijking met de recent opgerichte centra. Ik denk echter dat niet iedereen zich ervan bewust is dat men zich als slachtoffer tot zo'n centrum kan richten en wat men moet doen als men zich aanmeldt als slachtoffer. Niet douchen en dergelijke meer, wij kennen dat misschien wel, maar dat geldt niet voor de meeste mensen. Zo weten zij dat die centra bestaan, ook in Leuven. Er was een algemene vraag om nog eens een algemene campagne op te zetten om die zorgcentra bekend te maken bij het grote publiek.

12.02 Staatssecretaris Marie-Colline Leroy: Mevrouw Van Hoof, de zorgcentra na seksueel geweld zijn een belangrijke meerwaarde voor de multidisciplinaire zorg voor slachtoffers van seksueel geweld. Tegen het einde van het jaar zullen er tien ZSG's zijn in België.

Eén van mijn doelstellingen is de ZSG's bekender te maken bij het grote publiek. De sensibiliseringscampagne zal starten in november van dit jaar en duren tot 2024. Met deze campagne willen wij zoveel mogelijk mensen informeren over het bestaan en de werking van de ZSG's. De communicatie vindt zowel online als offline plaats. Het creatieve concept wordt op dit ogenblik ontwikkeld.

Ik plan een specifiek luik voor kwetsbare personen, namelijk minderjarigen, jonge vrouwen en mensen met een migratieachtergrond. Ik heb een budgetaanvraag ingediend om vier nieuwe zorgcentra na seksueel geweld te kunnen openen. De begrotingsbesprekingen zijn volop aan de gang. Alle steun binnen de meerderheidspartijen is natuurlijk van onschatbare waarde. Ik besteed bijzondere aandacht aan kwetsbare groepen.

Naast de campagne zal het Instituut voor de gelijkheid van vrouwen en mannen een specifieke studie naar minderjarige slachtoffers opstarten. Van de slachtoffers die zich in een ZSG hebben aangemeld, bleek 34 % immers minderjarig te zijn.

12.03 **Els Van Hoof** (cd&v): Mevrouw de staatssecretaris, het is zeer goed nieuws dat u de sensibiliseringscampagne zult opstarten in november. Dat beantwoordt de vraag van de zorgcentra zelf. We kijken daar zeker naar uit, online en offline.

Het is ook goed dat u vermeldt dat u aandacht geeft aan kwetsbare personen. Ik merk vanuit de Leuvense ervaring dat het inderdaad dikwijls gaat om heel kwetsbare mensen, vaak mensen met een beperking of met een psychiatrisch verleden. Men maakt misbruik van die mensen.

Ik weet niet of het zo is voor andere zorgcentra, maar het is toch duidelijk dat dat profiel dominant is in Leuven. Dat neemt niet weg dat we ook moeten inzetten op iedereen, ook op de jongeren en de minderjarigen die slachtoffer zijn, maar dikwijls gaat die problematiek samen. Het is goed dat u er aandacht aan besteedt. Dat heb ik ook gemerkt in mijn contacten in Leuven.

Er zijn inderdaad nieuwe zorgcentra nodig. Jammer maar helaas, dat is nu eenmaal de realiteit. In de toekomst moeten we evolueren naar lokale contactpunten. Als men bijvoorbeeld – ik spreek nu voor de provincie Vlaams-Brabant – in Geetbets woont en men moet naar Leuven, dan is dat voor jongeren een grote afstand. Hoe zullen we dat in de toekomst opvangen? Het is goed dat de zorgcentra vandaag geïnstalleerd zijn, maar we moeten in de toekomst ook kijken naar een mogelijke decentralisatie op het terrein.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

La réunion publique de commission est levée à 11 h 29.

De openbare commissievergadering wordt gesloten om 11.29 uur.